

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_08

Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène, Mme SZLEK Sandy.

Procurations :

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

Secrétaire de séance : Mme SARTINI Hélène

INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE - ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6 et R 123-7 et suivants,
- Vu la délibération N° 2026-01 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant élection du Maire suite au renouvellement du conseil municipal le 22 mars 2026,
- Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2026 fixant le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS de la commune de Saint Hilaire de Brethmas,
- **Considérant** la nécessité de procéder à l'élection des membres élus au sein du conseil municipal,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PROCEDER** à l'élection des membres élus au sein du conseil municipal par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles. Le scrutin est secret.
 - La liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » présente :
Mmes MIZZI Aline, PONE Estelle, MALINOWSKI Céline, BOUSSAGUET Samantha, SARTINI Hélène, CANO Laetitia, membres titulaires
 - La liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » présente :
Mme CHABASSUT Orlane, M. CLERC Laurent, membres titulaires
 - La liste « Pour Saint-Hilaire » présente :
Mme GALTIER Sylvie, membre titulaire

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 27
- Abstentions = 0
- Bulletins blancs et nuls = 0
- Suffrages exprimés = 27

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E.legalite.com

Ainsi répartis :

La liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » obtient 5 voix

La liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » obtient 1 voix

La liste « Pour Saint-Hilaire » obtient 0 voix

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés / nombre de poste restant à pourvoir) = 4.5

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Nouvel Elan pour Saint-Hilaire de Brethmas » obtient 5 sièges et la liste « Initiatives pour Saint-Hilaire » 1 siège.

Sont ainsi déclarés élus :

Mmes MIZZI Aline, PONE Estelle, MALINOWSKI Céline, BOUSSAGUET Samantha, SARTINI Hélène, CHABASSUT Orlande membres titulaires pour faire partie, avec M. le Maire, Président, du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,
Gael MANCUSO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr